

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 16 avril 2018 à 18h30

Convocation du 11 avril 2018

Nombre de conseillers : En exercice : 116 - Présents : 42 - Votants : 42

PRESENTS : Mesdames BARDONNET – BOUCHON – GUYON - PLAT - SOUCHON

Messieurs : BERGER – BERNARD – BERTRAND – BLEIN – BOYET – BROCCARDO – BUISSON A (Lieudieu) - BUISSON A (Diémoz) - BUISSON M – CASTAING – COLIN – CONTAMIN – CURTAUD – DEVILLERS - DREVON R - DREVON G – DUSSAULT – DUVAL - GALLON P – GERIN – GONIN – GOYET– IAFRATE – LAIGNEL – LAMBERT – LARDEUX – LENTILLON – LINAGE – MANTEL – MIGNOZZI – PARRAIN – PICHAT– RAJON – ROUAT – ROY – SERVET –PETREQUIN

EXCUSES : Mesdames : BERENGUIER – DARRIGOL – CEDRIN – COLLET – FAITA – GUIBOURET – PONCE – SILVESTRE - TOUCHANT

Messieurs : BENATRU BERTHELET BUISSON M (Chatonnay) BUTHION CHAPAT CHEMINEL CLERC DREVET FOURNIER GIRARDET GIROUD KOVACS MEYRIEUX NERISSON PLANTIER PORRETTA ROQUEPLAN SERMET THIVOLLET

Ont donné pouvoir :

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 10 avril 2018 (convoquée le 29 mars 2018), le Comité syndical a été à nouveau convoqué le lundi 16 avril 2018, au regard du caractère urgent que présentait le vote du budget primitif 2018, dont la date butoir était le 15 avril 2018, et a pu délibérer valablement sans condition de quorum.

Est désigné secrétaire de séance, Monsieur Jean ROUAT.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 7 MARS 2018

Aucune observation. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

18.09 FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2018

Le vice-président en charge des finances, Daniel BROCCARDO, détaille les crédits inscrits aux différents chapitres budgétaires, en dépenses comme en recettes et en fonctionnement comme en investissement, sur la base d'un document correctif distribué à l'ensemble des élus présents.

En effet, une modification des crédits est proposée par rapport aux documents initialement fournis, et concerne la cession du véhicule accidenté. Sa sortie de l'actif nécessite une écriture d'ordre comptable. Dans la proposition de budget, des crédits pour 7800€ ont été prévus aux articles RF 775/77, DF 6761/042 et RI 192/040.

Or la trésorerie a confirmé qu'il s'agit d'une décision modificative technique qui n'a pas besoin de crédits budgétaires et que, s'ils sont prévus, cela génèrera une anomalie bloquante.

Il convenait de prévoir uniquement des crédits en RI au 192/024 au lieu de crédits au 192/040 et de supprimer les crédits des articles 775 et 6761.

M. CASTAING (CCCCND) demande si la future fusion des syndicats de rivière aura une incidence financière avec notamment des charges supplémentaires sur le budget de l'année en cours.

Le Président fait part aux élus des réunions régulières en COPIL et COTECH qui se tiennent actuellement pour organiser cette fusion. Il précise que le Syndicat est très structuré par rapport aux autres et que tous les projets actuellement prévus dans le cadre du Contrat de rivière ne sont pas remis en question.

Le nombre de délégués serait de 31 représentants.

Il précise également que ce Comité syndical à 116 délégués que nous avons connus pour deux séances devrait être le dernier car les intercommunalités ont, ou vont, toutes délibérer pour prendre les compétences complémentaires dites "hors GEMAPI". Les intercommunalités seront ainsi seules membres du Syndicat très prochainement en lieu et place des communes.

Lors des prochains comités syndicaux, des délibérations relatives au futur syndicat seront à prendre.

Concernant les finances, le Président rappelle qu'en 10 ans la situation est devenue excellente et que l'objectif était de financer le Contrat de rivière. Si pour 2019, aucun chiffre n'est avancé, il confirme que le Département prévoit des financements supplémentaires et la mise à disposition de personnels au besoin, et que les clés de répartition pour l'appel des contributions seront complètement revues. Enfin il informe les élus de la création de comités et/ou commissions de sous-bassins pour rester proche des territoires.

ML CIESLA complète et précise que les dépenses actuellement induites par la création de ce futur syndicat seront prises en charge par le Département de l'Isère, notamment les bureaux d'études AMO, avocats... et n'ont donc pas été prévues au budget.

M. PICHAT (BIC) demande si les futures participations des communes augmenteront ou diminueront et s'il y aura davantage d'homogénéité.

Le Président répond que ce ne seront plus directement les communes qui paieront les contributions mais les intercommunalités. La manière dont les intercommunalités imputeront cette charge à leurs communes membres est une décision qui leur appartient dans le cadre de leur CLECT.

M. CASTAING (CCCND) demande ce qui est prévu pour les communes qui sont à cheval sur plusieurs syndicats car le SMAVO par exemple ne souhaite pas laisser Valencin le quitter pour devenir membres du RIV4VAL.

Le Président estime que cela va se régler dans les mois qui viennent, en lien avec le Département.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-20,

Vu le décret N° 62-1587 du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical ADOPTE, à l'unanimité, le budget primitif 2018 ci-dessous :

- au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre, pour la section d'investissement

BP 2018	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 179 115,86 €	1 179 115,86 €
INVESTISSEMENT	1 662 020,00 €	1 730 860,09 €
TOTAL	2 841 135,86 €	2 909 975,95 €

Aucune liste d'articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article, n'a été dressée.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS DIVERSES

Le Président acte le fait qu'il s'agit du dernier budget primitif voté par le Syndicat Rivières des 4 Vallées. Le premier budget de l'équipe actuelle date de 2009 dans un contexte particulièrement difficile. Grâce à la mobilisation de tous dans les années qui ont suivi, un Contrat de rivière a pu être signé et est aujourd'hui opérationnel.

Le prochain budget sera celui du futur syndicat et il estime qu'il est important de continuer d'avancer, la GEMAPI étant un outil permettant d'aller encore plus loin. L'important sera également de conserver un lien entre le futur syndicat et les communes et que la construction de ce syndicat devra prévoir un fonctionnement qui le permette.

M. SERVET (BIC) souhaite que l'équipe précédente ne soit pas incriminée (avant 2008), même si les comptes ont en effet été rééquilibrés sous la présidence de M. CURTAUD, car il y avait un budget de 80 000€/an dédié à l'entretien des rivières et qu'il est important de ne pas oublier l'amont dans les programmes de travaux.

Le Président rassure M. SERVET en lui rappelant que dans le budget 2018, ce sont 100 000€ qui sont prévus à l'entretien de la ripisylve en plus des budgets de travaux de restauration, et que les travaux sont réalisés dans le cadre de Déclarations d'Intérêt Général nécessaires lorsqu'il faut se substituer aux obligations des riverains, puisqu'il faut le rappeler, l'entretien des rivières leur incombe.

M. PICHAT (BIC) estime que le principe de solidarité dans le financement est important mais qu'il faudrait une répartition plus équitable qu'aujourd'hui entre ceux qui payent et les lieux où sont prévus les travaux.

Le Président rappelle que les clés ont été retravaillées sous ses mandats mais qu'aucune des simulations faites n'avaient donné satisfaction aux élus qui ont décidé de conserver les clés actuelles. Mais il informe les élus que le nouveau syndicat travaillera sur de nouvelles modalités.

Le Président conclut en remerciant les élus présents et tous ceux qui se sont impliqués depuis de nombreuses années dans le Syndicat Rivières des 4 Vallées.

D. BROCCARDO tient à ce que le Président soit remercié également.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Président



Patrick CURTAUD

